



MAIRIE de LAVAUUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 19
Procurations : 8
Excusés : 5
Absente : 1
Votants : 27
N° 38/2024

**DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE LAVAUUR**

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Budget Primitif 2024 - Vote des taux d'imposition.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à dix-huit heures, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUUR, légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-quatre, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

Étaient présents :

MM. CARAYON, LAMOTTE, Mme IMBERT, M. VIDAL, Mme GUIDEZ, M. FÈVRE, Mme MARIGNOL, M. LARUE, Mmes BALAT, DOURTHE, Adjoints, MM. BONHOMME, RENAULT, GAMBIER, Mme LESPINARD MM. POMARÈDE, DELORD, Mmes DECOUX-POINDRELLE, TAILHADES, Mme LE NY.

Avaient donné pouvoir :

M. LABORDE à M. DELORD
Mme RÉMY à Mme MARIGNOL
M. VANTAUX à Mme BALAT
Mme ESPARBIÉ à Mme DECOUX-POINDRELLE
M. BÉLINGAND à M. LARUE
Mme GUIRAUD à M. LAMOTTE
Mme LEY à Mme GUIDEZ
Mme BONNIFACY à Mme IMBERT

Étaient excusés :

M. NAVELLOU
M. DAVID
Mme ALBOUY POMPONNE
Mme MOUGIN
Mme FAURE

.../...

.../...

Était absente :

Mme DEFAIS

Madame DOURTHE est nommée secrétaire de séance.

Comme évoqué lors de la séance d'examen du budget, le Maire, confirme sa proposition de ne pas augmenter les taux communaux des taxes locales. La taxe locale d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires (dernier taux de référence 2020).

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de fixer ces taux pour l'année 2024, tels que ci-dessous :

- Foncier Bâti : 60.33 %
- Foncier Non Bâti : 109.56 %
- Taxe d'habitation (pour les résidences secondaires) : 12,13 %

Après avis de la commission des finances du 08.04.2024,
le Conseil Municipal, Entendu le présent exposé,
après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer, à nouveau, tels que ci-dessous, les taux d'imposition applicables en 2024, à chacune des trois taxes directes locales :

- Foncier Bâti : 60.33 %
- Foncier Non Bâti : 109.56 %
- Taxe d'habitation (pour les résidences secondaires) : 12,13 %


Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,


Bernard CARAYON



La secrétaire de séance,


Corinne DOURTHE

140 LAVAUR

COMMUNE :

81 CASTRES

ARRONDISSEMENT :

SGC DE GAILLAC

TRÉSORERIE OU SGC :

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	9 628
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	279 867
d. Logements sociaux : exo de longue durée	5 063

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	25 278
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	>>>
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	1 085 417
b. Par la loi	
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	36 507
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	749 200
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	242 741
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	30 742

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,762929
d. Taux FB commune 2020	29,81
e. Taux FB département 2020	29,91

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024		Taux des EPCI de 2023		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	
	national 11	départemental 12	de 2024 13	de 2023 14	de 2023 14	de 2023 14	de 2024 15	de 2023 15
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	57,81	144,53	2,10000	2,10000	142,43		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	83,06	207,65	7,56000	7,56000	200,09		
Taxe d'habitation (TH)	24,45	23,01	61,13	12,00000	12,00000	49,13		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	9,16
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 4 au niveau :

a. National	
b. Communal	

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonds 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produits référence 2024	Taux votés 2024	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	13 908 814	60,33	142,43	14 494 000	8 744 230	60,33	8 744 230
Taxe foncière non bâties (TFNB)	225 110	109,56	200,09	233 400	255 713	109,56	255 713
Taxe d'habitation (TH)	963 866	12,13	49,13	749 200	90 878	12,13	90 878
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	9 090 821
				Total	9 090 821		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produit référence 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
	8	9	
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		
	9 090 821		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
								11
		30 742		319 836	0	0	-2 118 391	-1 767 813

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
9 090 821		-1 767 813		7 323 008

A ALBI

Le 07 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
YVES JULIEN
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 10/04/24

Le Pour la Commune

Le Pour la Préfecture,
YVES JULIEN
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

15 AVR 2024

